

Image not found or type unknown



Conseil juridique concernant une erreur de facturation

Par **laurent**, le **17/07/2009** à **23:01**

Bonjour, il y a 2 ans nous avons fait faire une chape liquide dans notre maison, par un artisan. celui-ci s'est trompé dans sa facture, en oubliant de nous facturer la fourniture. nous avons réglé la somme demandée immédiatement après réception de la facture, ensuite plus de nouvelle de cet artisan. subitement cet artisan nous demande maintenant au bout de 2 ans de lui régler une certaine somme soit disant équivalente à la fourniture. somme nous obliger de régler cette somme, en sachant que jamais un devis n'a été signé de notre part et que cette somme ne correspond pas à l'accord trouvé au préalable